

taudra transformer ce monastère en un palais où la moindre pierre soit couverte d'or ou de soie. Je t'ai remis un million, qui est dans tes coffres, employe-le à cet usage. Tu as des étoffes d'Orient, des soies de France, des velours de Gênes, des brocards de Venise, utilise-les. Fais venir des imagiers, des compagnons maçons, des tailleurs de bois. Etale ton argenterie, revêt tes plus beaux costumes. Donne des fêtes qui fassent palir par leur éclat les bacchanales et les saturnales de la Rome païenne.

—Oui, dit Bonnavard, j'ai lu autrefois un livre en latin que le clerc Mériadeuc, le Breton qui m'a élevé, transcrivait à ses heures de loisir. C'était l'histoire d'un certain sire Néron, autrefois empereur de Rome, et qui menait joyeuse vie ! Je veux lui ressembler !

—A ton aise, ami ; pile, vole, tue, amuse-toi. Cela réjouira Baël !

Un frisson involontaire fit trembler le corps du commanditaire.

—Et je serai damné ! murmura-t-il.

—Imbécile ! tu crois à la damnation et tu veux être des miens. Tu me fais honte et pitié, Bonnavard !

Bonnavard se disposait à répondre, lorsque des pas nombreux se firent entendre dans la salle voisine ; des coups violents furent frappés contre la porte.

—Qui va là ? demanda Bonnavard.

—Eh ! par les cornes du diable ! c'est nous, n'en déplaise à votre révérence, sire prieur, répondit une voix éraillée.

—Ce sont nos dignes compagnons ! murmura Mainvilliers. Ouvrons-leur ; ils seraient capables d'enfoncer la porte et d'éveiller tout le monastère ; du reste, il va être minuit, et l'on ne tardera pas à sonner matines.

Les jeunes seigneurs frappaient sans relâche et chantaient à tue-tête ; Bonnavard alla ouvrir la porte et leur enjoignit de se taire.

—On s'ennuie par trop ici, dit René de Gorre, qui entra le premier, en chancelant.

Ils étaient ivres. Des élaboussures vermeilles couvraient les somptueux habits de Jean des Avanchers, à la ceinture duquel pendait un coutelet dégouttant de sang fumant encore.

—Quoi ! Jean, ces vêtements souillés !... ce coutelet ?...

Le sire eut un rire hébété.

—C'est vendredi, demain, dit-il, c'est jour de viande. Je me suis diverti à couper le cou à deux agneaux, là, dans la cour.

Cessoles et Maxilley, appuyés l'un sur l'autre, trébuchaient, tous deux ivres, souillés de fange.

—Un truaud et un Silène ! dit Bonnavard, avec dégoût.

—Un borborygme magnifique... balbutia Cessoles... Je n'ai pu résister au plaisir de me vautrer dans cette boue molle...

—Vous êtes bon à donner aux pourceaux, M. de Cessoles ! dit railleusement le Sarrasin. M. de Maxilley, Bacchus baiserait la trace de vos pas !

Arthur de Chêne tira de ses poches deux ou trois flacons clissés d'osier et quelques gobelets d'argent, empilés les uns dans les autres.

—Parfait ! s'écria Bonnavard. J'avais soif. Buons !

Les verres furent remplis et vidés en un clin d'œil. Une causerie joyeuse s'engagea et dura jusqu'à ce que les tintements sonores de la cloche vinssent l'interrompre. Il était trois heures du matin, et les moines se rendaient à matines.

—Monsieur le prieur, s'écria Mainvilliers d'un ton ironique, voici qu'il est l'heure d'aller à la chapelle. Mes amis, qui n'êtes pas des saints, banquetez.

Jacques de Bonnavard et le comte sortirent. Au pied de l'escalier, ils rencontrèrent dom Richer, le sous-prieur, qui s'inclina.

Les deux seigneurs le saluèrent profondément.

—Dieu vous garde, révérend père, dirent-ils. —C'est vous, sire prieur ? fit le moine avec étonnement, où allez-vous ?

—Ne faut-il pas prier Dieu, répondit Jacques d'un ton plein de componction, et le remercier de m'avoir conduit parmi vous, pour apprendre et pratiquer la vertu ?

(A continuer)

CHOSSES ET AUTRES

—La Chambre des notaires de la province de Québec a présenté à l'hon. M. Letellier de St. Just, une adresse au sujet de la nomination de celui-ci comme lieutenant-gouverneur. "Les notaires, est-il dit dans cette adresse, voient votre élévation au poste honorable que vous occupez, avec d'autant plus de plaisir que l'honneur en rejaitill sur la profession du notariat, dont vous avez toujours été l'un des membres les plus distingués."

—La nouvelle Cour Suprême du Canada, établie l'année dernière, a déjà une assez forte besogne. On remarque qu'une grande partie des causes soumises à ce tribunal, depuis son établissement, viennent de la province de Québec. Une des plus importantes parmi ces causes est celle de l'élection contestée de Charlevoix, déjà décidée en faveur de l'intimé par la Cour Supérieure de Québec, et portée en appel par les pétitionnaires devant la Cour Suprême à Ottawa. Cette cause s'est plaidée tout récemment. La cour n'a pas encore rendu sa décision. Nous lisons à ce sujet dans le *Citizen* d'Ottawa du 1er février :

—L'affaire de Brassard et al. contre l'hon.

Hector L. Langevin, au sujet de l'élection contestée de Charlevoix, s'est terminée hier, après une plaidoirie de six jours. Cette affaire est d'une extrême importance, et la décision en sera attendue avec anxiété, nous pouvons le dire, par tous les hommes politiques du Canada.

—Les deux partis étaient habilement défendus, les pétitionnaires par Messieurs Bethune et Langelier, et le défendeur par l'hon. J. Cockburn et M. Cyrias Pelletier, de Québec. La plaidoirie a été écoutée d'un bout à l'autre avec le plus grand intérêt. Et à la fin du discours de M. Pelletier, discours qui a duré dix heures, malgré l'excuse que ce monsieur a faite à la cour d'avoir parlé une langue (l'anglais) qui lui est étrangère et dont il n'a pas l'habitude de se servir, il a été hautement complimenté par le juge en chef Richards et le juge Strong.

—Le jugement sera probablement rendu le mois prochain.

On sait que la Cour Suprême se compose de six juges dont deux sont Canadiens-français et représentent la province de Québec : ce sont présentement l'hon. M. Taschereau et l'hon. M. Fournier.

La question qui est en jeu dans le procès de Charlevoix est une des plus graves, en ce qu'elle concerne l'action du clergé dans la politique et les élections. Le jugement rendu déjà par l'hon. juge Routhier, en première instance, était favorable à l'hon. M. Langevin, le député élu de Charlevoix, et rejetait les moyens de contestation basés sur l'influence induite que l'on disait avoir été exercée par le clergé en faveur de ce monsieur. Les pétitionnaires en ont appelé de ce jugement à la Cour Suprême. C'est la première affaire de ce genre qui est soumise à ce haut tribunal.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de l'influence politique du clergé. La question a été traitée à différents points de vue par la presse de la province. Les journaux sont divisés en deux camps : d'un côté, parmi les catholiques, les uns reconnaissent le droit incontestable de l'Eglise d'intervenir dans les affaires humaines, les autres, tout en admettant ce droit, contestent l'opportunité de l'affirmation du principe d'intervention ; de l'autre côté, parmi les protestants, quelques-uns déclarent que le prêtre, étant citoyen, a le droit d'exprimer son opinion comme tout autre électeur en matière politique ; d'autres, au contraire, lui refusent ce privilège, et prétendent que le clergé ne doit pas se mêler de politique.

Le récent mandement de Mgr. de Rimouski, où la doctrine de l'Eglise en cette matière est énergiquement affirmée, a causé une grande excitation. Cette excitation a presque complètement cessé actuellement. On attend, cependant, avec hâte la décision de la Cour Suprême sur cette question, qui est impliquée directement dans la cause de l'élection contestée de Charlevoix. Sans doute, cette décision, quelle qu'elle soit, ne changera rien à la vraie doctrine, mais elle pourrait avoir une influence grave sur nos affaires politiques.

Il vient de paraître à New-York une brochure au sujet de la navigation transatlantique et du commerce entre l'Europe et l'Amérique. L'auteur suggère aux commerçants américains de construire à leur frais une ligne de chemin de fer qui rallie Portland, dans l'Etat du Maine, à White-Haven, le dernier port de la Nouvelle-Ecosse et le point le plus à l'Est du continent. Il croit que, par ce moyen, le trajet entre l'Europe et l'Amérique sera raccourci de beaucoup. Il prétend que, de ce point, les vapeurs peuvent traverser l'Océan en cinq jours. Les voyageurs et les malles, en prenant un train entre White-Haven et New-York, parcourraient la distance entre Liverpool et New-York, en sauvant 25 heures sur le voyage le plus court qui ait jamais été fait. L'auteur du nouveau projet croit que tout le grain, le charbon, le coton et autres articles de commerce du continent prendraient la direction de White-Haven. Il appelle l'attention sur la grandeur de ce projet et prétend que l'entreprise projetée serait une véritable spéculation pour ses propriétaires.

ÇA ET LÀ

On ne connaît guère, en Europe, l'art d'utiliser les éléphants comme bêtes de somme. Cet usage n'existe qu'en Asie, le pays même de l'éléphant. Une expérience faite récemment à Londres, par hasard, occupe les journaux anglais. Un omnibus se trouvait bloqué dans une rue de la capitale, et tellement empêtré que les chevaux qui le traînaient étaient incapables de le tirer d'embaras. Passe à ce moment un éléphant d'un cirque voisin, avec son cornac. Voyant la position du malheureux cocher, le cornac eut l'idée de venir à son secours, et d'atteler l'éléphant à l'omnibus en péril. L'essai obtint un plein succès. La lourde voiture fut tirée du borborygme par l'animal, et remise en bonne voie, aux applaudissements de la foule, qui s'était rassemblée promptement pour contempler cette scène.

**

Il existe en Chine une loi extrêmement sévère sur la banqueroute. Cette loi est déjà ancienne, puisqu'elle date de plus de deux siècles. Chaque fois qu'une banque chinoise tombe en faillite, les directeurs ont la tête tranchée et jetée dans un coin avec les livres contenant le bilan de l'institution. On attribue à ce procédé sommaire le fait qu'il n'y a pas eu

une seule faillite de banque en Chine depuis un siècle. Curieux ce procédé, et tout à fait chinois !

**

Un curieux proverbe publié par un journal anglais :

—On doit toujours vivre de son revenu, même s'il faut emprunter pour ne pas entamer son capital.

On se demande quelle différence notable il y a, au bout du compte, entre emprunter et entamer son capital.

**

Un noble Anglais faisait à son fils la recommandation suivante : "Mon enfant, accoutumez-vous à être poli envers le portier, la servante et le cocher, et vous deviendrez ainsi courtois avec tout le monde, même avec vos parents."

**

Cueilli dans une revue américaine. Verdict d'un jury sur la mort d'un ouvrier broyé dans l'engrenage d'une machine à vapeur : "Aucun blâme ne saurait être imputé à la machine."

Cette sentence va de pair avec celle-ci, qui a été rendue par un autre jury, aux Etats-Unis, sur le corps d'un individu écrasé par une voiture : "Décès causé par un wagon inconnu."

**

Un journal américain rapporte l'incident suivant arrivé récemment dans une petite ville du Wisconsin.

Une noce était arrivée tout à coup dans la ville. Au moment de se rendre à l'église, le fiancé se rappelle soudain qu'il avait oublié de soigner son cheval. Il abandonna immédiatement, et sans hésiter, le cortège pour aller réparer son oubli. Toute la noce fit halte pendant le temps qu'il prit pour remplir ce devoir. A son retour, un des invités ayant jugé à propos de lui faire des remarques sur l'absurdité de sa conduite, le jeune homme lui fit cette réponse étrange, qu'un bon cheval était difficile à trouver, tandis qu'il avait le choix sur treize jeunes filles au moins, dont pas une ne refuserait de l'épouser. Cavalière, cette réponse du fiancé américain !

NOUVELLES DIVERSES

—Le gouvernement de Manitoba a soumis à la législature de cette province, une loi autorisant le Conseil à octroyer des chartes d'incorporation aux villes et villages. Le système suivi pour l'érection des municipalités rurales sera amendé, et c'est le gouverneur en conseil qui émanera les Lettres Patentes d'incorporation.

—Le Reichstag allemand a passé récemment une loi qui exige que tous les représentants et consuls de l'Empire à l'étranger soient licenciés en droit. Cette loi aura un effet immédiat, et les consuls allemands qui ne sont pas licenciés en droit seront remplacés sans délai par de nouveaux officiers.

—La situation des chrétiens au Sutchuen occidental (Chine) est des plus graves ; les *Missions catholiques*, bulletin hebdomadaire illustré de l'Œuvre de la Propagation de la foi, publient, d'après une lettre du vicaire apostolique, Mgr. Pinchon, les renseignements suivants :

—La persécution ravage mon vicariat dans la partie qui avoisine la mission de Mgr. Desflèches. Nos désastres sont horribles et nos dépenses au-dessus de nos forces. Nous avons plus de 1,000 personnes à nourrir. De 30 à 40 personnes ont été massacrées. Le nombre des blessés est incalculable. Toutes les maisons des chrétiens sont pillées, puis brûlées. Nos persécutés ne peuvent même pas retourner vers les ruines de leurs maisons, car on les poursuit avec le couteau et on les tue.

—Comme dans plusieurs provinces, les païens se soulèvent en masse contre les chrétiens et les mettent à mort, on serait porté à croire qu'il y a une conjuration générale contre le catholicisme. Veuillez beaucoup prier pour nous.

—Les conversions aux catholicisme se multiplient de plus en plus en Angleterre et même en France. On lit à ce sujet dans la *Gazette de Nîmes* :

—La France semble devoir suivre la bonne voie que lui trace l'Angleterre, au point de vue religieux. C'est ainsi que nous apprenons qu'un des plus grands noms du Gard vient d'abjurer le protestantisme pour se convertir à la religion catholique, qui était jadis la foi de ses pères. Nous connaissons aussi la conversion d'une dame de nos pays, conversion qui date déjà de plusieurs mois et que nous n'avions pas encore annoncée dans la *Gazette*.

—La *Gazette de Napoli* annonce que les dettes de Victor-Emmanuel se montant à la somme de 22 millions, la liste civile serait augmentée à partir de cette année de 1 million et s'élèverait par conséquent à 13 millions au lieu de 12. En outre, l'Etat italien prendrait à sa charge les pensions, s'élevant à plus d'un demi million par an, qui sont actuellement payées par la liste civile. En revanche, la liste civile ferait don à l'Etat de deux villas et de trois palais : les villas de Quisisana et della Favorita, les palais de Caserte, de Plaisance et de Parme, ainsi que de trois maisons sises à Florence.

Ces mesures ne suffisant pas encore à mettre en équilibre les finances personnelles du roi, la *Libertà*, organe officieux, propose d'attribuer à Victor-Emmanuel les 3,225,000 livres de liste civile votés au Pape après l'invasion de Rome,

que celui-ci n'a jamais voulu toucher, et qui viendraient grossir les revenus du monarque envahisseur.

—Un journal français annonce ainsi la découverte d'une nouvelle matière explosive, faite récemment à Sedan, par un officier de génie :

—La démolition des murailles de Sedan, irrévocablement condamnée comme place de guerre, aura été, pour les officiers du génie militaire, une superbe occasion de comparer entre eux les effets et la puissance des divers corps explosifs : poudre, dynamite, fulmi-coton, etc. Nous ignorons encore quel est celui de ces engins qui a réuni au plus haut degré les qualités de force et de sécurité que doit présenter une substance destinée à jouer un rôle sur les champs de bataille ou dans les travaux de siège ; mais, s'il faut en croire quelques indiscretions émanées de bonne source, la palme appartiendrait incontestablement à un nouvel explosif dont on devrait encore l'invention à l'ingénieur Nobel. Ce nouveau corps, qui a l'aspect de la gomme ou d'une gélatine compacte, n'est en réalité qu'une variété de dynamite, car il a, comme elle, la nitro-glycérine pour base. Sa force paraît être au moins deux fois celle de la dynamite la plus forte, et elle présente sur celle-ci l'avantage d'une sécurité absolue. Elle peut, du reste, être conservée entièrement dans l'eau, sans perdre aucune de ses qualités.

—On attend avec une certaine impatience le résultat de nouvelles expériences qui doivent définitivement fixer la valeur de la *gomme explosive*.

—M. Lerdo de Tejada, l'ex-président de la république mexicaine, vient d'arriver à New-York.

—Huit vaisseaux de l'Ile du Prince-Edouard sont en mer depuis cinquante jours et plus ; on craint qu'il ne soient perdus.

—Un bill vient d'être adopté à la législature d'Ontario, autorisant en certains cas les femmes à voter dans les élections municipales.

—A Paris, les météorologistes disent que depuis un siècle la température n'a pas encore été aussi élevée. Le fameux châtaignier du jardin des Tuileries est tout en fleurs actuellement.

—Dans le New-Hampshire, un procès pour un mouton de \$6.00, a coûté aux deux parties en cause \$500, et le jury donna un verdict de \$5.21. O plaideurs !

—On doit élever à Ottawa, à la mémoire de feu Mgr. Guignes, un monument en marbre, du coût de \$2,500.

—Le correspondant du *Herald*, à Québec, prétend que Mgr. Taschereau a envoyé au Gouverneur-Général le mandement de Mgr. Langevin et que Son Excellence l'a immédiatement transmis à lord Carnarvon.

—Mgr. Blanchet, le vénérable archevêque de l'Orégon, vient d'atteindre sa 82e année. Il est le doyen d'âge de tous les prélats américains. L'histoire lui décernera, sans contredit, le titre d'*Apôtre de l'Orégon*, qu'il évangélise depuis 40 ans.

—Les nouvelles reçues de Terre-Neuve annoncent que la pêche du hareng a été excellente ; cette pêche va sauver de la misère un grand nombre de familles menacées d'une cruelle famine.

—On dit qu'une compagnie américaine a acheté à Halifax quatre mille barils de hareng au prix de \$3.00 le baril. Cette cargaison de poisson sera expédiée en Suède. Une barque suédoise doit prochainement se rendre à Halifax pour la prendre à son bord.

—Il vient de se former à Toronto une société qui s'appelle *Anti-treating Society*. Comme son nom anglais l'indique, ses membres s'engagent à ne jamais payer à boire à leurs amis dans les hôtels et restaurants ni à accepter semblable politesse de ceux-ci. Elle a été formée par trente-cinq jeunes gens qui se cherchent des confrères. Ce n'est pas une société de tempérance, car ses membres peuvent boire partout ailleurs que dans les *bar-rooms* des hôtels et des restaurants.

—Le papier Rigollot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros : A. DELAU, 223, rue McGill, Montréal.

—Quels agréments ne procurent pas des enfants beaux et forts, pleins de vie et de santé ? Pourtant, il est peu de familles qui jouissent de cette satisfaction ; la mauvaise diète que l'on fait généralement suivre aux enfants engendre les vers et ruine la meilleure constitution primitive.

Heureusement que nous avons les PASTILLES A VERS VÉGÉTALES DE DEVINS pour la destruction infaillible de toutes espèces de vers, et nous recommandons aux parents de ne perdre aucun temps et de les essayer de suite avant que le mal n'ait fait un progrès dont il serait impossible d'arrêter les suites fâcheuses.